

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-030/PR/MESR portant approbation du budget prévisionnel du CERD pour l'année 2012.

n° 2012-030/PR/MESR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

10 janvier 2012

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2012

Date du numéro

15 janvier 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VULa Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre de Recherche Scientifique de Djibouti

VULa Loi n°141/AN/01/4ème L du 1er octobre 2001 Complétant la loi n°116/AN/01/ 4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VULa Loi n°177/AN/02/4ème L du 09 février 2002 complétant la Loi n°116/AN/01 4ème L du 21 janvier 2001 et la Loi n°141/AN/01 du 01 octobre 2001 portant réorganisaon et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VULe Décret n°2005-0215/PR/MESN du 18 décembre 2005 portant modification partielle du Décret n°89-062/PR du 29 mai 1989 relatif au Statut particulier des fonctionnaires

VULe Décret n°2001-0188 /PRE du 10 septembre 2001 portant nomination des membres du Conseil National Scientifique du CERD

VULe Décret n°2002-0177/PR/MESNdu 05 septembre 2002 portant nomination des Directeurs d'Instituts et du Directeur Général du CERD

VULe Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement Djiboutien

VULa Délibération n°01/CERD/2011 portant approbation du budget prévisionnel du CERD pour l'exercice 2011

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 27 décembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2012 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 778 219 000 FDJ.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH